

Etienne CLOUZOT,

chef du secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge.

Les bibliothèques d'hôpitaux en Suisse.

En septembre 1930, l'Association des bibliothécaires réunie à Cambridge avait porté à son ordre du jour le sujet des bibliothèques d'hôpitaux. A la demande de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Mrs Marjorie E. Roberts, secrétaire de cette conférence, transmet au Comité international le texte anglais des communications faites à cette occasion, et la *Revue* de décembre 1930 publia cette documentation, à savoir un article de Miss Redmayne (Angleterre) : « La bibliothèque d'hôpital » ; de M^{lle} Ostenfeld (Danemark) : « La collaboration entre la bibliothèque publique et l'œuvre de la bibliothèque d'hôpitaux » ; de Miss Perrie Jones (Etats-Unis) : « L'influence des bibliothèques d'hôpitaux sur les malades ».

A la 5^e session du Comité international des bibliothèques, tenu à Berne en juin 1932, un rapport fut présenté par Mrs Roberts, qui résumait la situation des bibliothèques d'hôpitaux dans un certain nombre de pays. Plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ayant pris dans ce domaine des initiatives marquées, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge décidèrent d'envoyer aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge un exemplaire de ce rapport et l'accompagnèrent d'une circulaire conjointe en date du 7 janvier 1933 ¹.

Le II^e Congrès international des bibliothèques et de bibliographie, convoqué à Madrid du 20 au 30 mai 1935, a traité dans sa 5^e section des bibliothèques d'hôpitaux. Sous la présidence de M. Henri Lemaître, directeur de l'Institut de recherches économiques et

¹ Voyez *Revue internationale de la Croix-Rouge*, janvier 1933, p. 60-64.

Les bibliothèques d'hôpitaux en Suisse.

sociales à Paris, vice-président d'honneur de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, le programme de la section est ainsi composé :

1. Questions techniques.

1. Mrs. Marjorie E. Roberts, Librarian of the British Red Cross Society and St. John Hospital, Hon. Secretary of the Guild of Hospital Librarians, Hon. Secretary of the Sub-Committee on Hospital Libraries :

The choice of books. The personal.

2. Senorita Jeanne Capdevielle, bibliothécaire de l'Ateneo de Madrid :

Le but des bibliothèques d'hôpitaux doit-il être l'enseignement ou la distraction des malades ?

3. D^r Adolf Meska, médecin en chef de l'hôpital de Košice, Tchécoslovaquie :

Le livre à l'hôpital.

4. Miss Marion E. Smith, Guests' Librarian of the Neuro-Psychiatric Institute of the Hartford Retreat, Conn. :

Bibliotherapy from the medical staff standpoint.

2. Les bibliothèques d'hôpitaux à travers le monde.

1. *Allemagne.* D^r Kurd Schulz, Leiter der Thüringischen Landesstelle für volkstümliches Büchereiwesen, Jena.
2. *Autriche.* D^r Franz Mayer, Direktor der Bibliothek des Bundesministeriums für soziale Verwaltung, Wien.
3. *Belgique.* M. Henri Depasse, Inspecteur des bibliothèques, Grand Ry, par Pepinster.
4. *Danemark.* M^{lle} Elisabeth Ostefeld, directrice de Folkbibliotek, Aarhus.
5. *Etats-Unis.* Miss Perrie Jones, Supervisor of Institution Libraries, Department of Public Institutions, Saint-Paul, Minn.
6. *Etats-Unis.* Miss Elizabeth Pomeroy, Librarian of the Veteran Administration, Washington, D.C. Veterans Administration Library Service.
7. *Finlande.* M^{lle} Kylliki Nohrström, Bureau des bibliothèques de l'Etat, Helsinki.
8. *France.* M^{lle} Jeanne Desticker, Secrétaire générale de la bibliothèque des hôpitaux, Paris.
9. *Grande-Bretagne.* Miss W. Raymond, Librarian of St. Bartholomen's Hospital, Londres.

Etienne Clouzot.

10. *Indes anglaises*. Mr. S. R. Ranganathan, Librarian of the Madras University.
11. *Nouvelle-Zélande*. Mr. J. Barr, Chief Librarian of the City of Auckland Public Libraries.
12. *Pays-Bas*. Mej. Annie C. Gebhard, Bibliothecaris van de Openbare Leeszaal en Bibliotheek, Amsterdam.
13. *Pologne*. Dr Jan Muszkowski, Directeur de la bibliothèque nationale Krasinski, Varsovie.
14. *Suède*. M. Knut Tyrell, Bibliotekskonsulenterna, Kungl. Skolöverstyrellsen, Stockholm.

Au dernier moment, le président de la section a consenti à ajouter le nom de la Suisse parmi les pays sur lesquels un rapport serait présenté. Le Comité de l'association des bibliothécaires suisses, dans sa séance du 14 juin 1933, avait chargé en effet le signataire de ces lignes de préparer un rapport sur les bibliothèques d'hôpitaux en Suisse. Par suite d'un malentendu, l'extrait du procès-verbal de la séance n'a été communiqué à l'intéressé que le 3 mai 1935. Le délai était court pour mener une enquête à bien. Néanmoins, l'empressement avec lequel les principaux hôpitaux cantonaux de Suisse ont répondu aux questions posées permet de donner un aperçu de la situation.

Théoriquement, les bibliothèques d'hôpitaux souffrent du fait qu'elles relèvent de deux ordres d'idées différents : l'Instruction publique et l'Assistance publique, sans se rattacher exclusivement à l'un ou à l'autre. Comme on l'a vu plus haut, les congrès de bibliothécaires portent un intérêt à la question en général, et les congrès d'hôpitaux, comme celui qui vient de se tenir à Rome en ce même mois de mai 1935¹ sont loin d'y être indifférents. C'est cependant l'Administration des hôpitaux, — partant l'Assistance publique, — qui a pris en mains la plupart du temps l'organisation de ces bibliothèques. C'est ce qui ressort, du moins pour la Suisse, des réponses reçues.

¹ Voir ci-dessous p. 446.

Les bibliothèques d'hôpitaux en Suisse.

Bâle, Hôpital des bourgeois (Bürgerspital) : Bibliothèque relevant de l'administration de l'hôpital, comptant environ 3,000 volumes et 18 périodiques. Un catalogue de cette bibliothèque a paru en 1935¹. Les ouvrages sont classés en 8 divisions :

- a) religion, morale, sciences sociales, 112 vol. ;
- b) histoire, histoire de l'art, biographies, 533 vol. ;
- c) géographie, voyages, arts populaires, sciences naturelles 262 vol. ;
- d) littérature allemande et traductions, 1,360 vol. ;
- e) écrits pour la jeunesse, 351 vol. ;
- f) littérature française, 185 vol. ;
- g) littérature italienne, 66 vol. ;
- h) littérature anglaise, 60 vol. ;
- i) journaux allemands, français, anglais.

Un règlement édicté le 4 décembre 1905 est encore en vigueur ; on le trouvera ci-dessous, en annexe.

Berne, Hôpital de l'Île : Bibliothèque centrale pour l'ensemble et bibliothèque décentralisée dans les différents services, relevant de l'administration. Le service est assuré par des bibliothécaires bénévoles et des bibliothécaires faisant partie du personnel même de l'hôpital. Environ 2,000 volumes. Budget : fr. 250.— par an.

« Depuis que chaque lit d'hôpital est pourvu du service T.S.F. (820 casques et 30 haut-parleurs), la bibliothèque a perdu beaucoup de son actualité. »

Frauenfeld : « Bibliothèque relevant de l'administration. La distribution des livres est assurée par une infirmière et l'aumônier. Environ 300 volumes. Dépenses, fr. 50.— par an. 10 volumes perdus ou abîmés par an. « La bibliothèque est activement utilisée par les malades. Elle s'avère un bon moyen de distraction, de diversion

¹ *Katalog der Bibliothek des Bürgerspitals Basel.* — Bâle, impr. H. Brodbeck-Frehner, 1935. In-8, 132 p.

Etienne Clouzot.

et d'instruction. On attache de l'importance à ce que seule de la littérature bonne et « saine » soit distribuée. »

Fribourg, Hôpital cantonal : Bibliothèque relevant de l'administration. Les livres utilisés par les malades contagieux sont désinfectés après usage. Les livres sont distribués par l'aumônier. Environ 600 volumes de genres divers : religieux, scientifiques, historiques, récréatifs. Jamais un cas de contagion par un livre ne s'est produit. Tous les livres, sauf les petites brochures, sont reliés.

« L'utilité thérapeutique et morale d'une bonne lecture pour les malades est sans doute considérable. »

Genève, Hôpital cantonal : Bibliothèque relevant de l'administration. La distribution des livres est assurée par l'épouse du chapelain, à titre bénévole. 4,000 volumes environ : histoire, romans, divers. Budget, environ fr. 1,000.— par an. Nombre de livres perdus ou abîmés, environ 200 par an. La désinfection s'est révélée inefficace.

« La bibliothèque des malades est considérée, sinon comme moyen thérapeutique, tout au moins comme moyen de délassement indispensable dans un hôpital. »

Glaris, Hôpital cantonal : Bibliothèque relevant de l'administration. Il y a une bibliothèque spéciale pour les malades contagieux. En particulier on leur réserve les volumes défectueux. Le service est assuré par l'aumônier de l'hôpital. 1,000 volumes environ. Budget : fr. 150.— par an, plus les frais pour la reliure. Une douzaine de livres perdus ou abîmés par an. On renouvelle souvent la couverture. Une bonne bibliothèque est indispensable à un hôpital.

Le chirurgien-chef remarque : « Souvent un bon livre a une valeur thérapeutique par la diversion qu'il apporte aux idées de maladie et aux préoccupations de famille. »

Lucerne, Hôpital cantonal : Bibliothèque relevant de l'administration. Bibliothèque spéciale pour les malades

Les bibliothèques d'hôpitaux en Suisse.

contagieux : 200 volumes numérotés à part, qui ne sortent jamais des pavillons des malades contagieux et sont brûlés une fois usés. L'aumônier de l'hôpital est chargé de la bibliothèque. La bibliothèque contient 1,000 volumes numérotés, de tous genres : littéraire, instructif, narratif, religieux, en allemand, français, italien et anglais. Budget : fr. 300.— par an, pour l'achat et le remplacement des livres. Chaque année, 50 à 60 livres perdus et abîmés. Tous les livres sont reliés et couverts d'un papier fort, foncé, et portant un numéro.

« Les médecins portent un grand intérêt à la Bibliothèque et la recommandent vivement, en raison des effets de diversion, de distraction, etc., qui en résultent. »

Neuchâtel, Hôpital de la ville, aux Cadolles : Bibliothèque relevant de l'administration. Il y a une bibliothèque spéciale pour les malades contagieux. Le service des livres est assuré par des bibliothécaires bénévoles. 1,000 volumes environ. Budget : fr. 200.— à fr. 250.— par an. 20 livres perdus ou abîmés par an.

« Il est utile et nécessaire d'avoir dans chaque hôpital une bibliothèque bien organisée et dans notre maison, nous y vouons tous nos soins. La lecture pour beaucoup de malades, contribue pour une bonne part au maintien d'un bon moral et nous savons que ce dernier influence le physique et aide à la guérison. »

Schaffhouse, Hôpital cantonal : Bibliothèque relevant de l'administration et confiée au concierge de l'hôpital. Il n'y a pas de catalogue établi. La bibliothèque est exclusivement alimentée par des dons en volumes. Les livres sont distribués aux malades selon les demandes. Ceux qui sont prêtés aux contagieux ne quittent pas les sections des contagieux et sont détruits par la suite.

Saint-Gall, Hôpital cantonal : Bibliothèque relevant de l'administration, confiée au personnel de garde. Le premier concierge s'occupe de la bibliothèque : distribution des

Etienne Clouzot.

livres, contrôle, mise à jour du catalogue. 2,900 volumes et 20 périodiques. Budget fr. 600.— par an. Peu de volumes perdus chaque année. Les livres des pavillons de contagieux sont désinfectés de temps en temps.

Un catalogue a paru en 1934¹. Le règlement de la bibliothèque daté d'octobre 1934 est publié en annexe. Les dispositions du catalogue sont les suivantes :

- a) livres pour la jeunesse, romans, nouvelles, 1850 vol.;
- b) biographies, recueils épistolaires, 140 vol. ;
- c) voyages, littérature alpine, 170 vol. ;
- d) histoire suisse et générale, 60 vol. environ ;
- e) sciences commerciales, politiques, économiques, 15 vol. ;
- f) sciences naturelles, techniques, 50 vol. ;
- g) livres religieux, philosophie, hygiène, 110 vol. ;
- h) arts, musique, histoire de la littérature, 33 vol. ;
- i) classiques, 20 vol. ;
- j) lexique, 3 vol. ;
- k) littérature française, 150 vol. ;
- l) littérature italienne, 15 vol. ;
- m) littérature anglaise, 80 vol.

« La bibliothèque est entièrement utilisée par les malades et employés, ce qui prouve que cette institution est une nécessité pour un hôpital. Une grande partie des malades sont distraits ainsi de leurs souffrances. »

Zurich, Hôpital cantonal : Les bibliothèques de tous les hôpitaux cantonaux de la ville relèvent du pastorat (2 pasteurs). Les bibliothèques ne sont pas utilisées uniquement par les malades, mais aussi par le personnel sanitaire.

Maison centrale de l'Hôpital cantonal : Dans toutes les salles se trouvent des caisses contenant des livres de la

¹ *Katalog der Kantonsspital-Bibliothek.* — St-Gall, impr. C. Stehle-Schlatter, 1934. In-8, 63 p.

Les bibliothèques d'hôpitaux en Suisse.

bibliothèque populaire, choisis selon les propositions des pasteurs. Ces caisses sont échangées chaque mois. Une fois par an toutes les caisses sont retournées à la « Bibliothèque pour tous », où les livres sont revisés, nettoyés et reliés à neuf. C'est la première infirmière de chaque salle qui est responsable du contenu de la caisse. L'ancienne bibliothèque pour les malades, qui contient encore 1,500 volumes environ, n'est plus complétée et ne sert plus qu'au personnel. Une fois par semaine a lieu, à la bibliothèque « spéciale », la distribution des livres par un pasteur. A la clinique médicale la « travailleuse sociale » entretient en plus une petite bibliothèque particulière, dont les frais sont couverts par des dons.

Malades contagieux : Il existe à leur intention une bibliothèque particulière administrée par la « travailleuse sociale ».

Clinique dermatologique : Il existe là aussi une bibliothèque particulière sous l'administration d'une employée.

Clinique gynécologique :

a) Maternité : il existe une bibliothèque particulière relevant de la « travailleuse sociale ».

b) Malades : Les livres de cette section relèvent de l'infirmière supérieure et la distribution en est effectuée par les infirmières.

Les autres divisions de l'Hôpital (clinique ophtalmologique, otocliniques, thérapeutique, diathermie) ont de petites bibliothèques gérées par les supérieures.

Toutes les bibliothèques sont sous la surveillance du pastorat ; c'est de celui-ci que les supérieures reçoivent les crédits nécessaires aux acquisitions et réparations. Les frais sont d'une moyenne régulière de fr. 600.— par an, auxquels s'ajoutent de plus grands crédits à l'occasion d'acquisitions plus considérables.

Dans la *maison d'aliénés, au Burghölzli*, il y a une bibliothèque tout spécialement abondante et soigneusement choisie. Elle est administrée par le pastorat avec l'aide

Etienne Clouzot.

d'une malade compétente. La distribution est faite par le personnel, qui prend note des désirs exprimés par les malades et qui échangent les livres à des heures fixées à la bibliothèque spéciale. « La bibliothèque est activement utilisée. La direction médicale y apporte aussi un vif intérêt ». Les frais sont divers, la moyenne doit être de fr. 400.— par an. Cette bibliothèque est aussi à la disposition des employés et du personnel ; elle est assez souvent utilisée aussi par les médecins.

Tous les livres prêtés aux malades sont munis de couvertures qu'il faut renouveler très fréquemment. Aucun livre ne peut être sorti de la section des contagieux et ils y sont relativement très souvent remplacés. On n'a jamais observé que des maladies aient été transmises par des livres.

Il n'y a pas de volontaires pour aider à la distribution des livres, etc. Dans les petits établissements, il y a peu de pertes de livres. Dans la maison principale on a constaté lors de la revision de l'année passée le manquement de 40 volumes sur 13 caisses de 20 volumes chacune. De telles pertes ne peuvent être évitées malgré tous les soins, parce que les malades sont parfois transférés d'une salle à l'autre et que l'on ne tient pas toujours compte des instructions existantes.

ANNEXE I.

(Traduction.)

Règlement de la bibliothèque de l'Hôpital des Bourgeois de Bâle.

1. La Bibliothèque du Bürgerspital à Bâle peut être utilisée gratuitement par tous les occupants de l'établissement. Sont exceptées les personnes qui occupent les sections d'isolement.

2. La Bibliothèque est ouverte les mercredis, de 1 h. $\frac{1}{2}$ à 3 h. pour les occupants de la clinique et de l'hospice, les vendredis, de 4 h. $\frac{1}{2}$ à 6 h. pour les occupants de l'hospice des vieillards et les employés.

3. Les livres pour la clinique et l'hospice ne sont pas inscrits aux noms des malades, mais d'après les numéros des salles respectives et ne peuvent être retirés que par le personnel de garde. Une salle

Les bibliothèques d'hôpitaux en Suisse.

ne doit pas employer plus de livres qu'elle ne compte de malades. Les vieillards et employés touchent les livres à leur nom et ne peuvent en recevoir plus d'un à la fois.

4. Le temps accordé pour la lecture d'un livre est au maximum de 3 semaines. Un livre devant servir plus longtemps doit être réinscrit passé ce délai.

5. Les lecteurs s'engagent à prendre soin des livres et peuvent être tenus responsables des dégâts. Dans les salles de malades le personnel doit veiller à l'usage des livres et il en est responsable dans le sens qu'il peut nommer les fautifs éventuels au moment de la restitution.

6. Il n'est admis en aucun cas de prêter ou d'emporter des livres de l'établissement.

7. A la réception des livres, on doit remplir les formulaires prescrits soit avec un nom, soit avec le numéro de la salle, et inscrire les lettres et chiffres du livre indiqués dans le catalogue. Pour remplacer les livres déjà prêtés, plusieurs des numéros suivants peuvent être préparés occasionnellement.

8. La négligence dans les soins donnés aux livres ainsi que l'inobservation des prescriptions de ce règlement a pour suite l'exclusion passagère, ou même totale en cas de récidive, de l'usage de la Bibliothèque.

ANNEXE II.

(Traduction.)

Règlement de la bibliothèque de l'Hôpital cantonal de St-Gall.

1. La Bibliothèque de l'Hôpital cantonal est à la disposition des malades des sections non contagieuses, ainsi que du personnel et des employés.

2. Les heures d'ouverture de la Bibliothèque sont fixées aux mardis et vendredis après-midi, de 2 à 3 h.

3. La distribution des livres aux malades s'effectue par l'intermédiaire du personnel de garde. Celui-ci est responsable personnellement de la restitution des livres prêtés, mais sous réserve de la responsabilité des malades, quand celle-ci peut être établie.

4. Il est fait un devoir aux lecteurs de ménager les livres. Pour les livres abîmés ou perdus, on doit payer les frais de réparation ou d'achat.

5. Les malades ou employés reconnus fautifs à différentes reprises de dégâts de livres peuvent être privés de l'utilisation de la Bibliothèque.

6. Le temps accordé à la lecture d'un livre est de 15 jours. A l'occasion de la revision annuelle des livres, tous les livres doivent être rendus dans le délai indiqué.